



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Déclaration liminaire CFDT

Plénière CNAS du 27 mars 2025

Monsieur le Secrétaire général adjoint,
Mesdames, Messieurs,

Depuis les gels et surgels budgétaires, le ministère n'a eu de cesse de nous assurer de l'importance de l'action sociale et de tenter de rassurer sur son budget. Malheureusement nous ne pouvons que constater que nos inquiétudes étaient légitimes tant l'action social semble souffrir des errements politiques.

Par ailleurs au vu de l'actualité internationale récente, la CFDT estime que l'action sociale ne sera jamais soluble dans la poudre de canon.

Le sujet d'actualité de cette réunion du CNAS est ce fameux **budget 2025**

Pour rappel, **la CFDT était intervenue pour déplorer les 16 millions d'euros de sous-consommation de l'exercice 2024 au niveau interministériel.** Où est passé cet argent ?

Alors qu'à l'été 2023, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) supprimait le bénéfice des chèques vacances à nos collègues retraités afin de recentrer la prestation sur les actifs !

Donc sous couvert de bonne gestion, l'interministériel n'aurait-il pas eu comme véritable objectif de faire des économies sur les dos des agents ?

Tout d'abord **la CFDT** ne peut que se réjouir des sommes accordées pour Mayotte pour un montant total de 1,450 millions d'euros au titre d'aides et prêts sociaux pour les victimes du cyclone CHIDO.

Nos agents vivant dans ce département de l'Océan Indien n'en attendaient pas moins de notre part.

Si les aides exceptionnelles pour Mayotte vont être abondées au centime près d'après l'administration, il semblerait que les agents de l'île de la Réunion frappés eux aussi par une catastrophe naturelle ne bénéficient pas de la même générosité.

Nous ne pouvons qu'avoir une pensée pour nos collègues exerçant en Nouvelle Calédonie dont la situation semble avoir été totalement oubliée par le ministère.

Cet argent ne vient pas de nulle part, **la CFDT** rappelle notamment que le **poids des aides versées en CAFI est supporté intégralement par la Fondation d'Aguesseau**, à qui il a été promis justement une aide correspondant aux sommes déboursées sans impacter les autres dispositifs d'action sociale assumée par elle. Il va falloir que le ministère respecte cet engagement pour ne pas porter préjudice aux autres domaines de l'action sociale

La CFDT ne peut aussi que rester vigilante sur les secours attribués pour cause de défaut de paiement ou erreurs RH dues à l'administration.

Ce qui représente un montant d'aide d'environ 100 000 euros en 2024, versée à ce titre par la Fondation d'Aguesseau au travers de sa commission de secours.

27 mars 2025

Pour ce qui est de l'action sociale hors Fondation, **la CFDT** ne peut que s'inquiéter de la part élevée des secours dans les subventions ARSC 37%.

Le surendettement reste le premier motif de secours globalement.

- A ce propos saluons par exemple sur certains CRAS la proposition des secours sous forme de e-carte alimentaire ou carburant à dépenser dans une grande enseigne qui permet des économies de gestion (Frais de port.)

Mais par ailleurs, comment ne pas s'inquiéter de ce début d'année 2025 où le contexte budgétaire contraint et inédit n'a pas permis de verser les secours d'urgence attribués. Cette situation enjoint certaines assistantes sociales du personnel à la vigilance sur la récurrence d'attribution de secours et à et la diminution des montants proposés.

Comment ne pas déplorer à côté de tout cela, le manque de moyens sous forme de facilités de service par exemple, dont souffrent les agents et qui font fonctionner les CRAS.

Pour la CFDT cela n'est pas entendable.

Concernant la restauration ;

La CFDT reste attachée à une restauration de qualité garantissant aux agents les plus modestes un reste à charge le plus faible possible grâce aux subventions.

La CFDT restera donc attentive à toujours garantir les mêmes prestations en termes de formule et de diversité d'offres lors du renouvellement à venir des marchés de restauration des trois sites parisiens gérés par la Fondation d'Aguesseau.

Mais **la CFDT** doit rappeler que trop d'agents ne disposent pas de lieu de restauration proche de leur lieu de travail ou qui se situent au-delà de 15 minutes de marche.

Les portage des repas et frigos connectés sont des réponses apportées par l'administration.

Mais de manière générale, l'offre en matière de restauration manque de cohérence pour permettre une réelle accessibilité à tous les agents du ministère

Concernant le logement ;

Les nouvelles normes environnementales appliquées sur les logements locatifs ont conduit comme nous l'avions évoqué à un ralentissement entre autres de l'offre proposée par les bailleurs.

La baisse du budget logement hors Fondation est d'ailleurs inquiétante.

Donc en résumé : moins de logements alors que de plus en plus d'agents en ont besoin : **la CFDT** ne peut que le dénoncer.

Il est temps de trouver de véritables solutions pour le logement de nos collègues, dans un ministère régalien, laisser autant d'agents en difficulté est inadmissible !

Concernant la communication ;

Il est essentiel que tous les agents de ce ministère restent informés de l'évolution des dispositifs de l'action sociale.

Les dispositifs sont nombreux : les vacances, les prêts, les CESU petite enfance, évolution des seuils d'éligibilité ou des montants pour différents dispositifs par l'intermédiaire par exemple du guide de l'action sociale dont la dernière version du guide de l'action sociale datait de 2022.

La CFDT salue donc la mise en place d'une nouvelle version de ce guide pour l'année 2025.

La CFDT restera attachée à une diffusion la plus large de l'information sociale via des canaux et supports de communication pertinents

Pour la CFDT, l'action sociale est essentielle et prioritaire, nous continuerons à veiller à ce que le ministère ne l'oublie pas !

Vos représentants CFDT

Mr François-Xavier GIACOBBI

Mr Elyamine SAID